



LETTRE DES MINISTRES À LA FILIÈRE

Mesdames, Messieurs les professionnels de la filière équine,

► À la suite de la réunion du 11 janvier dernier sur l'avenir de la filière équine, vous vous êtes fortement impliqués dans le cadre des trois groupes de travail que nous avons lancés à cette occasion. Plus de 60 propositions, jointes en annexe de ce courrier, ont été formulées. Nous tenons à vous remercier pour l'ensemble de ces contributions et pour la richesse des discussions qui les ont accompagnées.

Sans attendre l'aboutissement du travail aujourd'hui bien engagé pour l'élaboration d'un contrat de filière qui arrêtera les mesures pouvant être mises en œuvre par l'État en contrepartie des actions relevant des organisations socioprofessionnelles, nous souhaitons d'ores et déjà vous faire part des mesures que nous avons prises à court terme, pour répondre aux préoccupations des entreprises de la filière équine et comme nous nous y étions engagés.

Nous avons, dès le 24 mars 2017, envoyé un courrier au Commissaire européen aux affaires économiques et financières afin de rappeler notre attachement au secteur équin et le souhait du gouvernement que la révision de la directive TVA prenne en compte

les spécificités de la filière en favorisant une fiscalité adaptée à ce secteur.

Nous soutenons également la demande exprimée par le secteur des courses à l'autorité de la concurrence de reconsidérer sa décision du 25 février 2014 qui a conduit à la séparation des masses du PMU entre paris hippiques en point de vente et paris hippiques en ligne compte tenu des évolutions intervenues depuis sa décision.

Nous annonçons que le relevé d'identité des parieurs au stade des mises n'entrera en vigueur qu'au 1^{er} janvier 2019 afin de laisser un temps d'adaptation au PMU et seulement à partir d'un plafond par transaction de 2000 €. L'expérience du "pari événementiel" de la Française des Jeux a été suspendue pour permettre une meilleure concertation entre l'entreprise, le PMU, l'ensemble de la filière équestre et l'État, en vue d'assurer une évaluation de l'expérimentation sur l'ensemble des enjeux des parties prenantes. Nous sommes favorables à l'ouverture de discussions sur les nouveaux types de paris qui pourraient être autorisés.

Concernant le secteur de l'innovation, qui est un facteur de dynamisme pour la filière équine, un soutien au pôle national de compétitivité "Hippolia" a été décidé.

Enfin, nous souhaitons dès maintenant lancer une étude sur la formation en alternance dans le secteur équin, avec l'appui de l'IFCE et de l'Institut du droit équin. Parmi les autres propositions avancées, certaines devront faire l'objet de travaux complémentaires (par exemple sur l'opportunité d'un changement d'assiette pour la fiscalité des paris), à la fois entre acteurs de la filière et avec nos services, afin d'aboutir à un véritable contrat de filière. Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Michel Sapin (ministre de l'Économie et des Finances) ;

Stéphane Le Foll (ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt) ;

Patrick Kanner (ministre de la Ville, de la Jeunesse et du Sport) ;

Christian Eckert (secrétaire d'État chargé du Budget et des Comptes Publics) ;

Thierry Braillard (secrétaire d'État chargé des Sports)